



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-12 - Exploitation des services d'eau potable des communes d'Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve - Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a confié l'exploitation du service d'eau potable des communes d'Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve à la société SAUR depuis le 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 4 ans et 6 mois, avec possibilité de prolongation d'un an, et pour un montant de prestation pour une année pleine de 1 598 650 € HT, soit 8 779 509 € HT pour la durée totale du marché prolongation comprise.

Lors de la réalisation de ce marché, les coefficients de révision annuelle des prix (K_N et KDO_N) des deux formules d'actualisation n'ont pas été renseignés dans le CCATP (article 44).

Les formules suivantes, dument complétées avec les coefficients qui manquaient, sont proposées :

$$K_N = 0,15 + 0,85 \times \left(0,49 \frac{ICHT-E_N}{ICHT-E_0} + 0,08 \frac{E_N}{E_0} + 0,43 \frac{PPI_N}{PPI_0} \right)$$

$$KDO_N = 0,15 \left(0,30 \frac{ICHT-E_N}{ICHT-E_0} + 0,54 \frac{PPI_N}{PPI_0} + 0,01 \frac{TP10-A_N}{TP10-A_0} \right)$$

Par ailleurs, dans le paragraphe 10.1 du CCATP, l'alinéa 2, étendant la responsabilité du titulaire du marché aux dommages causés à des tiers du fait de défektivité ou de rupture d'installations, est supprimé.

Il n'y a pas d'impact financier du présent avenant sur le marché initial. Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables et inchangées.

L'imputation budgétaire reste inchangée, soit aux articles 611 et 61523 du budget fonctionnement de l'eau potable.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 du marché n°2018-12,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2018-12 et tous les documents afférents.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 22
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD





Marché n°2018 – 12

**Marché public pour l'exploitation des services d'eau
potable des communes d'Aix-les-Bains,
Brison et Tresserve**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise **SAUR SAS**, domiciliée 41 rue Saint Jean de Dieu 69366 LYON, représentée par Monsieur Martin PETITDIDIER, et désigné ci-après par l'expression « Exploitant »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services relatif à l'exploitation des services d'eau potable des communes d'Aix-les-Bains, Brison et Tresserve, Grand Lac a confié à l'entreprise SAUR SAS, domiciliée 41 rue Saint Jean de Dieu 69366 LYON l'exploitation de ses installations de production d'eau potable et de ses réseaux de distribution pour une durée de 4 ans et 6 mois avec possibilité de prolongation de un an et pour un montant de prestation pour une année pleine de 1 598 650 € HT, soit 8 779 509 € HT pour la durée totale du marché prolongation comprise.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, les coefficients de révision annuelle des prix (K_N et KDO_N) des deux formules d'actualisation n'ont pas été renseignés dans le CCATP (article 44).

Les formules suivantes, dument complétées avec les coefficients qui manquaient, sont proposées :

$$K_N = 0,15 + 0,85 \times \left(0,49 \frac{ICHT-E_N}{ICHT-E_0} + 0,08 \frac{E_N}{E_0} + 0,43 \frac{PPI_N}{PPI_0} \right)$$

$$KDO_N = 0,15 + 0,30 \frac{ICHT-E_N}{ICHT-E_0} + 0,54 \frac{PPI_N}{PPI_0} + 0,01 \frac{TP10-A_N}{TP10-A_0}$$

ARTICLE 4 – IMPACT FINANCIER

Aucune modification du montant de la rémunération de l'exploitant.

Le montant de prestation pour une année pleine reste à 1 598 650 € HT, soit 8 779 509 € HT pour la durée totale du marché prolongation comprise.

ARTICLE 5 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société SAUR,

Pour Grand Lac

M. Martin PETITDIDIER
Responsable Bureau Etudes Commerciales

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-12 - Exploitation des services d'eau potable des communes d'Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent et Tresserve - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2864 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2864-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires